

DEC142157DR19

**Décision portant délégation de signature à Thierry DE LA RUE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR 3335 intitulée Fédération de recherche normandie mathématiques**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC122740DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité FR3335, intitulée «Fédération de recherche normandie mathématiques », dont le directeur est Monsieur Gérard GRANCHER ;

**Vu** la décision n° DEC141921INSMI du 25 juillet 2014 nommant Monsieur Bruno ANGLES aux fonctions de directeur et Monsieur Thierry DE LA RUE aux fonctions de directeur adjoint de l'unité FR3335, intitulée «Fédération de recherche normandie mathématiques » ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Thierry DE LA RUE, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.  
Fait à Caen, le 1<sup>er</sup> août 2014

Le directeur d'unité  
Bruno ANGLES

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014